Acte d’engagement

**Marché de maîtrise d’œuvre**

**N°251000086**

**Pouvoir adjudicateur**

**IFREMER**

**Objet du Marché :**

**Marché de maîtrise d’œuvre pour les travaux d’optimisation énergétique d’une production de froid centralisée**

**Procédure adaptée en application aux articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique**

**Ordonnateur : Le Président de l’IFREMER**

**SOMMAIRE**

[1. ARTICLE 1 – CONTRACTANT(S) 3](#_Toc189841303)

[2. ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE 6](#_Toc189841304)

[3. ARTICLE 3 –DUREE DE VALIDITE DU MARCHE 6](#_Toc189841305)

[4. ARTICLE 4 - PAIEMENTS 6](#_Toc189841306)

[5. ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE 7](#_Toc189841307)

[6. ARTICLE 6 - AVANCE 8](#_Toc189841308)

1. **ARTICLE 1 – CONTRACTANT(S)**

**CONTRACTANT UNIQUE**

JE, contractant unique soussigné

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**CO-CONTRACTANTS (en cas de groupement)**

**Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.**

En cas de groupement, indiquer la forme du groupement :

Groupement solidaire

Groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire.

**1er contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**2ème contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

M est mandataire du groupement. Pour rappel, en cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.

A ce titre, le présent acte d’engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l’offre).

**Engagements**

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés

**M’engage (Nous nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.**

La validité de l’offre est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est précisé que la signature de l’acte d’engagement par le candidat implique qu’il accepte le contenu de l’ensemble des pièces contractuelles du marché. Les candidats n’ont pas à apporter de compléments ou de modification au CCTP et au CCAP. Néanmoins, dans le cas où la rédaction du CCTP ou du CCAP leur paraîtrait ambiguë ou anormale, il appartient au candidat de le signaler par écrit au pouvoir adjudicateur.

1. **ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE** 
   1. **Forfait provisoire de rémunération**

Le forfait provisoire pour la réalisation des missions définies au CCAP et au CCTP est décomposé dans le tableau suivant selon les tranches précisées à l’article 8 du CCAP et l’article 5 du CCTP :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des tranches | Forfait provisoire de rémunération en € HT | Forfait provisoire de rémunération en € TTC |
| Tranche ferme |  |  |
| Tranche optionnelle n°1 |  |  |
| Tranche optionnelle n°2 |  |  |
| Tranche optionnelle n°3 |  |  |
| Tranche optionnelle n°4 |  |  |
| Total tranches |  |  |

* 1. **Modalités de rémunération**

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 11.1.2 du CCAP.

La date d’établissement des prix est le mois m0 correspondant au mois de notification du marché.

1. **ARTICLE 3 –DUREE DE VALIDITE DU MARCHE**

La durée du présent marché se confond avec la durée d’exécution des prestations de travaux.

La mission du maitre d’œuvre s’achève à la notification du procès-verbal d’admission par le maître d’ouvrage. Le suivi des réserves et de la garantie de parfait achèvement ne sont pas compris dans la prestation du maître d’œuvre.

Les délais d’exécution des missions sont précisés à l’article 16 du CCAP.

1. **ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit **(sinon joindre RIB)** :

* du compte ouvert au nom de :

à la Banque :

au Centre de Chèques Postaux

au Trésor Public :

* sous le numéro :
* Code guichet :
* Code banque :
* Clé :

Dans le cas d’un groupement, le mandataire devra indiquer si les paiements se feront sur un compte unique ou sur des comptes individualisés et devra fournir une répartition de paiement.

1. **ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE**

**(à prendre obligatoirement en compte en cas de sous-traitance envisagée dès la présentation de l’offre)**

Nom du sous-traitant :

(Raison sociale – forme juridique - adresse – nom du responsable…)

Nature des prestations sous-traitées :

Montantdes sommes à payer directement au sous-traitant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Montant HT | TVA 20% | Montant TTC |
| Montant global |  |  |  |

Montant TTC en lettres :

Forme des prix :

Avance du sous-traitant:

Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance.

Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Le sous-traitant devra fournir les pièces justificatives (sociales et fiscales) ainsi que ses capacités professionnelles et financières conformément à l’article 9 du règlement de la consultation.

Dans le cas où la partie sous-traitée est supérieure à 600 € TTC, le sous-traitant a droit au paiement direct.

L’acte d’engagement constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

1. **ARTICLE 6 - AVANCE**

Le marché ne prévoit pas le versement d’une avance.

Fait en un seul original,

A , le

**SIGNATURES :**

Dans le cas d’un groupement unique :

Nom et qualité du signataire

**Dans le cas d’un groupement :**

**(signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs)**

A PLOUZANE,

est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Pour le Président Directeur Général et par délégation,